



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 76/22

### Objet

Avenant au protocole de partenariat Contrat de Canal du Rhône au Rhin

### Secrétaire de séance

Stéphane CHAMPANHET

### Rapporteur :

Jacques PÉCHINOT

**Conseil Communautaire**  
**23 juin 2022**  
**Authume - 18h30**

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 58  
Nombre de procurations : 15  
Nombre de votants : 73  
Date de la convocation : 17 juin 2022  
Date de publication : 1<sup>er</sup> juillet 2022

### Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

### Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à J.B Gagnoux, M. Berthaud à C. Bourgeois-République, F. Dray à J.P Fichère, D. Germond à P. Jaboviste, I. Girod à J.P Cuinet, L. Jarrot-Mermet à N. Herrmann, J.P Lefèvre à C. Riotte, M. Mbitel à J. Péchinot, M. Mirat à N. Jeannet, C. Nonnotte-Bouton à S. Marchand, H. Prat à N. Gomet, J.M Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à A. Douzenel, P. Viverge à A. Hamdaoui.

### Conseillers absents non suppléés et non représentés :

C. Demortier, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, O. Gruet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne.

Par délibération n° GD127/20 du 17 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a validé le protocole de partenariat pour l'élaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs).

Le Conseil de Canal, organisation informelle de portage et de pilotage politique du contrat, s'est réuni pour le 3ème Comité de Pilotage le 9 mai 2022 en présence des services délégués à l'itinérance de la Région Bourgogne Franche-Comté et des Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) partenaires.

Le positionnement marketing, ainsi que le plan d'actions structuré autour de 3 grands défis, ont été présentés :

- Affirmer l'ambition de l'itinérance sous toutes ses formes
- Développer l'attractivité et la compétitivité du Canal du Rhône au Rhin (CRR)
- Construire et animer la notoriété du Canal du Rhône au Rhin (CRR)

Ils correspondent à l'ambition de la Région qui œuvre pour une itinérance touristique de sens, de diversité et éco-responsable.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, désignée pour assurer le portage de l'animation sur l'ensemble de la démarche d'élaboration du Contrat de Canal, a soulevé la question de la gouvernance et notamment de la mise à disposition d'un agent pour le poste de chargé de mission.

Financé par la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 25 000 € par an, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2022 et les EPCI partenaires selon une clef de répartition du km linéaire, le poste de chargé de mission nécessite d'être reconduit pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 août 2023.

En effet, l'étude d'opportunités pour le développement de l'offre touristique fluviale et fluvestre, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de VNF Rhône Saône, a été engagée à l'été 2021 et devrait être rendue à l'automne 2022. Un décalage de calendrier est inévitable entre le rendu de l'étude et la signature du Contrat de Canal que les partenaires souhaitent voir intervenir à la fin de l'année 2022.

Il est donc nécessaire de rédiger un avenant au protocole de partenariat pour prolonger le cofinancement de ce poste pour une année, ci-annexé, prenant en compte l'ensemble de ces nouveaux éléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'avenant au protocole de partenariat pour l'élaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant au protocole de partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet, et notamment la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le financement d'un poste de Chargé de mission Contrat de Canal sur une année supplémentaire,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

Fait à Authume,  
Le 23 juin 2022,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction des Mobilités
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole
- Communauté d'Agglomération du Grand Belfort
- Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard
- Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes
- Communauté de Communes du Pays Baumois
- Communauté de Communes Jura Nord
- Communauté de Communes Rives de Saône
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Voies Navigables de France

